

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2010-16 du 24 mars 2010 portant délégation de signature du directeur du département de la maintenance des équipements et systèmes des espaces [M2E] aux directeurs d'unités opérationnelles [M2E]

NOR : DEVT1010921S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département M2E,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 janvier 2010 par la note générale n° 2010-06 au directeur du département M2E par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de sa part, de donner délégation à M. Philippe DIEBOLD, directeur de l'unité opérationnelle est, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Jean-Marc BÉTEILLE, directeur de l'unité opérationnelle nord-ouest, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Jean ROUZAUD, directeur de l'unité opérationnelle sud, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

- les marchés pris pour les besoins de l'activité du département M2E dont le montant est inférieur à 5 M€ ;
- leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial demeure inférieur à 5 M€.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Val-de-Fontenay, le 24 mars 2010.

Le directeur du département M2E,
P. LOVISA